

Mercredi 20 octobre 2021
Communiqué de presse

Le Dispensaire Émile Roux fermera son centre de vaccination Covid-19 le vendredi 29 octobre pour reprendre pleinement ses missions

Engagé aux côtés de la Préfecture du Puy-de-Dôme et de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme avait mis à disposition depuis janvier 2021, le Dispensaire Emile Roux de Clermont-Ferrand et son personnel, pour le transformer en centre de vaccination Covid-19. Réduit à une ligne de vaccination depuis le 4 octobre, le dispositif prendra fin le vendredi 29 octobre, en ayant réalisé un total de 25 000 vaccinations et le suivi sanitaire de 322 personnes hébergées en centre spécialisé COVID.

Cette organisation va permettre à la Maison Départementale des Personnes Handicapées de réunir à nouveau dans des conditions d'accessibilité optimale la Commission exécutive ainsi que la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Ils retrouvent ainsi leur salle de réunion permettant la gouvernance partagée de la structure.

Cette fermeture intervient alors que l'ensemble des rendez-vous a été honoré, et n'impacte pas les citoyens désireux d'être vaccinés qui peuvent toujours se rendre au centre installé à Polydôme (place du 1^{er} mai).



Les équipes du Dispensaire seront redéployées sur leurs missions de service : soins aux populations précaires, lutte contre la tuberculose, les IST et les vaccinations. De plus, ils continuent d'assurer la surveillance sanitaire des résidents hébergés au Centre Hospitalier de Santé, jusqu'au 31 décembre.

Dans les semaines à venir, une équipe dédiée à la vaccination mobile dans les communes pourrait être mobilisée pour les rappels de 3^{ème} dose.

Le centre de vaccination était organisé par le Dispensaire avec le concours immédiat de la Protection Maternelle et Infantile (médecins et puéricultrices), du nouveau médecin du centre départemental de santé et ultérieurement, des médecins APA (autonomie, vieillesse). **Plus de 50 personnes étaient associées pour permettre à 2 équipes de vaccination de travailler en parallèle 5 jours sur 7, de 8h30 à 17h00 durant toute la période de vaccination.**